

SOCIÉTÉ FONCIÈRE FRANCO-TUNISIENNE, Tunis

S.A., 12 mai 1923, p. 99 ans.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE FRANCO-TUNISIENNE
S.A. frse au capital de 1 MF.
Siège social : Tunis, 24, r. Es-Sadikia
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 566)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composé de 4 membres, nommés p. 6 ans, propr. de 25 act.
PEPIN (Alfred), à Pizay, par Belleville-sur-Saône (Rhône) ; pdt ;
MORET (Émile)¹, 24, r. Es-Sadikia, Tunis ; administrateur délégué ;
PEPIN DE BONNERIVE (Eugène), à Pizay, par Belleville-sur-Saône.
PEPIN DE BONNERIVE (Maurice), 87, bd des Belges, Lyon.

Objet. — Toutes opérations mobilières et immobilières, notamment tous prêts hypothécaires en tous pays, et principalement la Tunisie, soit par ses propres capitaux, soit particulièrement par des capitaux étrangers. Ds ce dernier cas, elle agira comme intermédiaire responsable à l'égard des bailleurs de fonds.

Capital social. — 1 MF en 2.000 act. nominatives de 500 fr.

Parts bénéficiaires. — 2.000.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 7 % d'intérêt cumulatif aux act. ; prélèvements facultatifs ; sur le solde : 10 % au conseil ; 15 % aux parts bénéf. ; 75 % aux act.

CABINET DE M^e GABRIEL SETRUK,
avocat postulant au barreau de Bizerte.
y demeurant, 19, rue d'Espagne
(*La Dépêche tunisienne*, 28 octobre 1953)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIÈRE au plus offrant et dernier enchérisseur D'UN IMMEUBLE situé à Ferryville, caïdat de Bizerte et Justice de Paix de Bizerte, d'une superficie de 2 ares 50 centiares, faisant l'objet du titre foncier « VILLA RENÉE X », n° 130113.

L'adjudication aura lieu le MERCREDI 18 NOVEMBRE MIL NEUF CENT CINQUANTE-TROIS, à 9 heures du matin, en l'audience des criées du tribunal civil de Bizerte, au Palais de Justice de ladite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'aux poursuites, requêtes et diligences de :

¹ Émile Moret : propriétaire du Domaine de Montcizet. Voir [encadré](#).

La Société foncière franco-tunisienne, société anonyme dont le siège social est à Tunis, 12 *bis*, rue Raspail, poursuites et diligences de monsieur MARC MORET ², son administrateur délégué, demeurant à Tunis.

Et à l'encontre de :

Monsieur MAHJOUB BEN HASSEN BEN MAHJOUB, demeurant à Ferryville :

Il sera, aux jour, heure et lieu sus-indiqués sur le cahier des charges, à cet effet dressé et déposé au greffe du tribunal civil de Bizerte le 28 AOUT 1953 par maître Gabriel SETRUK, avocat-postulant poursuivant, procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, de ladite propriété ci-après désignée :

DÉSIGNATION DE LA PROPRIÉTÉ À VENDRE

Une propriété d'une superficie de 2 ares 50 ca., située à Ferryville, rue de Djibouti, immatriculée à la Propriété Foncière et faisant l'objet du titre foncière « VILLA RENÉE X », n° 130113

Ladite propriété, telle qu'elle résulte du plan établi par le Service topographique annexé audit titre foncier et telle au surplus qu'elle se poursuit et comporte avec ses aisances et dépendances.

Ces renseignements étant fournis à titre purement indicatif sans engagement de la poursuivante ni de l'avocat-postulant chargé de la procédure.

MISE A PRIX

En outre des clauses et conditions du cahier des charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix de cent vingt mille francs, et fr. 120.000

Frais de poursuites, de vente, droits fixe et proportionnel en sus, avec faculté de baisse de mise à prix à défaut d'enchérisseur

L'avocat-postulant : G SETRUK

NOTA. — Pour plus amples renseignements, s'adresser en l'étude de Me GABRIEL SETRUK, avocat postulant à Bizerte, ou au greffe du tribunal civil de Bizerte pour prendre communication du cahier des charges.

² Marc Moret (1899-1992) : fils d'Émile (ci-dessus). Administrateur de la [Société minière du Nord-Africain](#) (1937).